

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT ETIENNE
MAIRIE DE SAINT APPOLINARD - 42520**

Date convocation : 3 Juin 2025

Nbr membres : 13
En exercice : 13
Présents : 8
Votants : 8+1 pouvoir
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 JUIN 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le treize du mois de juin à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony

Absentes : DEGAND Nathalie

Pouvoir : BLANC Emilie donne pouvoir à FLACHER Annick

Secrétaire de séance : NAVEZ Marie-Louise

N° 33 130625

OBJET **RÉHABILITATION DU PONT DE FALLOT - DEMANDE DE SUBVENTION
AU TITRE DU PROGRAMME PONTS 2023/2025**

Mme Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de l'épisode cévenol du 17 octobre dernier, le Pilat Sud a été fortement impacté et Le Pont de Fallot qui enjambe le ruisseau « Le Pont Chardon » a été très fragilisé sur sa base. Selon la méthodologie d'évaluation IQOA, l'ouvrage présente la cotation 3U pour la mise à nu des ses fondations et le risque d'instabilité à brève échéance.

Il a été immédiatement fermé à la circulation et des barrières de protection installées pour sécuriser la rive droite aval. Une déviation a également été mise en place.

Une remise en état conséquente de cet ouvrage doit donc être conduite par la commune. Dans ce but, un bureau de maîtrise d'œuvre a été choisi : le cabinet GINGER qui vient de faire parvenir en mairie son rapport d'avant-projet.

Compte-tenu des nombreux désordres constatés, les travaux de remise en fonctionnement de ce pont sont conséquents et dépassent de très loin les possibilités financières de la commune qui ne peut assurer ce chantier sur ses fonds propres, chantier dont le coût est estimé à 468 455 €.

C'est pourquoi nous sollicitons une aide financière de 60 % au titre du programme « Ponts 2023/2025 » afin d'aider la commune à remettre en état cet ouvrage qui fait le lien avec la commune de Véranne par la voie communale n° 2 très fréquentée en temps ordinaire. La fermeture de cette voie est très pénalisante pour de nombreux usagers (particuliers, services de secours, services postaux, entreprises,...)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20250613-33130625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 07/07/2025
Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OUI CET EXPOSE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS

- **SOLLICITE** l'aide financière de l'Etat au titre du programme « Ponts 2023-2025 », sur la base d'un programme de travaux de 468 455.00 €, soit une aide de 281 073.00 €.
- **DIT** que, sur la base d'un calendrier prévisionnel établi par le cabinet GINGER, les travaux seront inscrits au budget 2026

Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus

La secrétaire de séance

ML NAVEZ



Le Maire

A. FLACHER



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20250613-33130625-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2025
Publication : 07/07/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

